

VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE ?

TU PEUX
RECEVOIR
DE L'AIDE.

MÊME SI
VOUS VOUS
CONNAISSEZ.



agression-sexuelle-urgences.ch

VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE?

TU PEUX RECEVOIR DE L'AIDE.

Après une agression sexuelle, il est important d'agir vite et de se rendre aux urgences où une équipe spécialisée est là pour t'écouter, t'accompagner et te soigner.

Toute personne victime d'une agression sexuelle, qu'elle soit mineure ou majeure et quel que soit son genre, peut se rendre aux urgences :

→ Pour recevoir des soins, avoir un bilan de santé et bénéficier d'un suivi adapté

→ Pour préserver des preuves médico-légales en vue d'une éventuelle procédure judiciaire

**Trouve l'hôpital
le plus proche sur :**



agression-sexuelle-urgences.ch

**Les urgences des hôpitaux
accueillent les victimes 24h/24
et 7j/7, en toute confidentialité
et sans obligation de porter
plainte. Il est conseillé de
s'y rendre rapidement.**